

Mise en place de la réintégration sociale et fiscale des cotisations de retraite et de prévoyance

Février 2014

SOMMAIRE

MISE EN PLACE DE LA REINTEGRATION SOCIALE ET FISCALE DES COTISATIONS DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE	5
<i>Evolution réglementaire</i>	<i>5</i>
<i>Cadre légal</i>	<i>5</i>
<i>Les règles communes à la réintégration sociale et fiscale.....</i>	<i>5</i>
<i>La rémunération annuelle.....</i>	<i>6</i>
<i>Le plafond de sécurité sociale</i>	<i>6</i>
<i>L'exonération sociale</i>	<i>7</i>
<i>L'exonération fiscale</i>	<i>8</i>
<i>Préambule</i>	<i>9</i>
<i>Cas non gérés</i>	<i>9</i>
<i>Mise en place du paramétrage de la réintégration sociale.....</i>	<i>9</i>
<i>Pré requis</i>	<i>9</i>
<i>Les éléments à créer dans votre dossier</i>	<i>9</i>
<i>La réintégration sociale.....</i>	<i>13</i>
<i>Le plafonnement des cotisations</i>	<i>13</i>
<i>Paramétrage des rubriques de cotisations.....</i>	<i>15</i>
<i>Modification des bulletins modèles dans votre dossier.....</i>	<i>16</i>
<i>Mise en place du paramétrage de la réintégration fiscale.....</i>	<i>16</i>
<i>Pré requis</i>	<i>16</i>
<i>Les éléments à créer dans votre dossier</i>	<i>16</i>
<i>La réintégration fiscale</i>	<i>19</i>
<i>Paramétrage des rubriques de non soumise</i>	<i>20</i>
<i>Modification des bulletins modèles dans votre dossier.....</i>	<i>20</i>

AVERTISSEMENT

Le plan de paie proposé a exclusivement pour vocation de vous aider dans la mise en place de votre dossier dans l'objectif d'établir vos bulletins de salaire. Des règles de paramétrages sont proposées par défaut sur la base des informations fournies par les Organismes de Protection Sociale (OPS) : URSSAF, Pôle emploi, Caisses de Retraite...

Cependant, il vous incombe de renseigner aussi vos propres spécificités. Pour vous accompagner, nous vous invitons à contacter votre partenaire habituel ou notre assistance, ou à solliciter directement l'organisme concerné.

Sage France ne pourra en effet être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs observées dans le plan de Paie et dans les bulletins de salaire qui sont édités.

Dans l'hypothèse où le destinataire du bulletin de salaire subi un préjudice financier ou autre du fait d'erreurs constatées dans le plan de paie et/ou dans les bulletins de salaire, la responsabilité de Sage ne pourra en aucun cas être engagée, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation des Progiciels Sage.

Mise en place de la réintégration sociale et fiscale des cotisations de retraite et de prévoyance

Sources

Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts : BOI-RSA-BASE-30-10-20-20140204

Loi de finances pour 2014 n° 2013-1278 du 29 décembre 2013

Parue au Journal Officiel le 30 décembre 2013

Evolution réglementaire

En date du 10 février 2014, l'administration fiscale a publié une instruction fiscale concernant la déductibilité fiscale des cotisations de retraite supplémentaire et de prévoyance complémentaire.

Il est précisé que les cotisations versées aux régimes de prévoyance complémentaire à la charge de l'employeur qui ne sont pas déductibles du montant net imposable (1° quater de l'article 83 du CGI : cotisations de frais de santé) doivent être prises en compte dans la rémunération annuelle brute.

En date du 30 décembre 2013, les seuils d'exonération fiscale des cotisations de prévoyance et des cotisations salariales de frais de santé sont modifiés.

Ces cotisations sont exonérées d'impôt sur le revenu dans la limite de :

- ✓ 5% du montant annuel du plafond de sécurité sociale (contre 7% auparavant) ;
- ✓ 2% de la rémunération annuelle brute (contre 3% auparavant) ;
- ✓ Sans que le total ainsi obtenu, ne puisse excéder 2% de huit fois le montant annuel du plafond de sécurité sociale (contre 3% auparavant).

Cette mesure s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Cadre légal

Les contributions patronales de retraite complémentaire légalement obligatoires versées depuis le 1er janvier 2004 sont totalement exonérées de cotisations de sécurité sociale et de CSG et CRDS et les contributions patronales de retraite supplémentaire et de prévoyance sont exonérées de cotisations de sécurité sociale, dans la limite de certains plafonds.

Il est rappelé qu'un dispositif transitoire avait été mis en place pour les contributions versées à un régime de retraite supplémentaire ou de prévoyance institué avant le 1er janvier 2005 : ainsi, les entreprises concernées pouvaient appliquer les anciennes limites et conditions d'exonération si elles se révélaient plus avantageuses.

Lorsque les contributions patronales versées dépassent les plafonds d'exonération, les excédents doivent être réintégrés dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale et des charges alignées.

Lorsque les contributions salariales et patronales (sans tenir compte des contributions patronales de frais de santé) versées dépassent les plafonds d'exonération, les excédents doivent être réintégrés dans le net imposable.

Le régime transitoire mis en place par la réforme des retraites a pris fin le 31 décembre 2008 (circulaire ACOSS du 6 mars 2008).

Depuis 1^{er} janvier 2009, quelle que soit la date de mise en place du régime de retraite supplémentaire ou de prévoyance complémentaire, c'est le nouveau régime de réintégration qui s'applique.

Les règles communes à la réintégration sociale et fiscale

Le régime de base de la sécurité sociale

Les cotisations d'assurance vieillesse sont totalement exonérées et non imposables.

Le régime de retraite complémentaire légalement obligatoire

Les cotisations finançant un régime de retraite complémentaire légalement obligatoire (ARRCO, AGIRC, IRCANTEC, ...) sont totalement exonérées et non imposables.

Les régimes à caractère collectif et à adhésion obligatoire

Les cotisations finançant des régimes de retraite ou de prévoyance à caractère collectif et obligatoire sont exonérées dans certaines limites (cf. paragraphes « l'exonération sociale » et « l'exonération fiscale »).

Les régimes à caractère collectif mais à adhésion facultative ou régimes individuels

Les cotisations finançant des régimes individuels ou des régimes à caractère collectif mais à adhésion facultative sont exclues en totalité de l'exonération sociale et fiscale.

- ✓ Les cotisations patronales finançant ces régimes doivent être réintégrées dans l'assiette de cotisations et dans le net imposable ;
- ✓ Les cotisations salariales finançant ces régimes doivent être réintégrées dans le net imposable.

Cas particulier de l'abondement dans le cadre d'un PERCO

En cas d'abondement de l'employeur à un plan d'épargne collectif à adhésion obligatoire (PERCO), les limites sociale et fiscale applicables pour les retraites supplémentaires, doivent être diminuées :

- ✓ du montant de l'abondement si celui-ci ne dépasse le seuil d'exonération « Article 83 » ;
- ✓ du montant du seuil d'exonération « Article 83 » si l'abondement est supérieur.

Périodicité de calcul

La réintégration sociale et fiscale peut se calculer soit :

- ✓ mensuellement avec une régularisation en fin d'année ;
- ✓ annuellement, au mois de décembre.



La périodicité appliquée dans notre paramétrage est annuelle. C'est-à-dire que le calcul de la réintégration sera déclenché uniquement si on est au mois de décembre ou si le salarié quitte la société.

La rémunération annuelle

La rémunération annuelle correspond à la rémunération soumise à cotisations de sécurité sociale sans tenir éventuellement compte des contributions employeur destinées au financement de prestations complémentaires de retraite et de prévoyance soumises aux cotisations de sécurité sociale mais incluant les cotisations patronales finançant des contrats de frais de santé.

Exemple 1 : Si l'assiette de cotisations est de 90 000 € dont 2 000 € de cotisations versées au titre d'un régime facultatif ou individuel de retraite ou de prévoyance, la rémunération à prendre en compte est 88 000 € (90 000 € - 2 000 €).

Exemple 2 : Si l'assiette de cotisations est de 90 000 € et que le salarié dispose d'une couverture santé dont l'employeur cotise à hauteur de 1 500 €, la rémunération annuelle à prendre en compte sera de 91 500 € (90 000 € + 1 500 €).

Le plafond de sécurité sociale

Le plafond de sécurité sociale de référence est celui défini dans les articles R243-10 et 243-11 à savoir :

- ✓ Plafond proratisé en fonction des absences non rémunérées ;
- ✓ Plafond proratisé dans le cas d'employeurs multiples ;
- ✓ Plafond proratisé dans le cas d'un salarié à temps partiel.

L'exonération sociale

Rémunération annuelle

Dans le cadre de l'exonération sociale, la rémunération annuelle est prise en compte dans la limite de 5 fois le plafond annuel de sécurité sociale.

Détermination de l'excédent social

Réintégration dans l'assiette de cotisations	
<p>Les cotisations patronales finançant un régime de retraite supplémentaire à caractère collectif et obligatoire</p>	<p>Sont exonérées pour la fraction n'excédant pas la plus élevée des limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5% du plafond annuel de sécurité sociale (PASS) (soit 1877 € en 2014) - 5% de la rémunération annuelle (limitée à 5 PASS) <p>La fraction excédant la limite doit être réintégrée dans l'assiette.</p>
<p>Les cotisations patronales finançant un régime de prévoyance complémentaire à caractère collectif et obligatoire</p>	<p>Sont exonérées pour la fraction n'excédant pas un montant égal à la somme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6% du PASS (soit 2253 € en 2014) - 1,5% de la rémunération annuelle (limitée à 5 PASS) <p>Le montant ainsi obtenu ne peut excéder 12% du PASS (soit 4506 € en 2014)</p> <p>La fraction excédant la limite doit être réintégrée dans l'assiette.</p>

Traitement de l'excédent social

L'excédent social doit être soumis à cotisations de sécurité sociale et aux cotisations ayant la même assiette (FNAL, Versement de transport, Solidarité, Taxe sur les salaires, Taxe d'apprentissage, Formation professionnelle, Participation à l'effort de construction, ARRCO, AGIRC, etc..).

L'exonération fiscale

Détermination de l'excédent fiscal

	Net imposable
<p>Les cotisations salariales et patronales finançant un régime de retraite supplémentaire à caractère collectif et obligatoire</p>	<p>Sont non imposable pour la fraction n'excédant pas la limite de 8% de la rémunération annuelle sans que ce montant puisse dépasser 8% de 8 PASS</p> <p>La fraction excédant cette limite doit être réintégrée dans le net imposable.</p>
<p>Les cotisations salariales et patronales finançant un régime de prévoyance complémentaire à caractère collectif et obligatoire</p>	<p>Sont non imposable pour la fraction n'excédant pas un montant égal à la somme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5% du PASS - 2% de la rémunération annuelle <p>Le montant obtenu ne peut excéder 2% de 8 PASS</p> <p>La fraction excédant cette limite doit être réintégrée dans le net imposable.</p>

Traitement de l'excédent fiscal

L'excédent fiscal doit être réintégré dans le net imposable du salarié.

Pour chaque type de régime (retraite et prévoyance), l'excédent doit être ventilé en une part patronale et une part salariale :

- ✓ Part patronale = $\text{Excédent} \times \frac{\text{Cotisations patronales}}{\text{Cotisations patronales et salariales}}$;
- ✓ Part salariale = $\text{Excédent} \times \frac{\text{Cotisations salariales}}{\text{Cotisations patronales et salariales}}$.

Préambule

Le paramétrage ne traite pas des spécificités liées au conventionnel, ni des spécificités liées aux caisses spécifiques (MSA, CCVRP.....etc.).

Le paramétrage proposé est basé sur les constantes et rubriques du Plan de Paie SAGE.



La périodicité appliquée dans le Plan de Paie Sage est annuelle. C'est-à-dire que le calcul de la réintégration sera déclenché uniquement si on est au mois de décembre ou si le salarié quitte la société.



Le paramétrage proposé ci-dessous ne traite que des régimes à caractère collectif et obligatoire.



Si votre constante **BRUT** prend en compte les cotisations finançant un régime facultatif ou individuel de retraite ou de prévoyance, vous devez adapter le paramétrage ci-dessous pour les exclure de la rémunération annuelle.



Les cotisations patronales finançant les contrats de frais de santé (maladie, maternité ou accident) ne sont plus exonérées d'impôt sur les revenus. Cette mesure s'applique rétroactivement au 1er janvier 2013.

Cas non gérés

Liste non exhaustive :

- ✓ Régimes à caractère facultatif ;
- ✓ Régimes non collectif ;
- ✓ Cotisations versées par le comité d'entreprise.

Mise en place du paramétrage de la réintégration sociale

Pré requis

Conseil : avant de commencer la mise en place de la prime de partage des profits, au niveau de votre dossier, nous vous recommandons de lancer :

Une édition détaillée au format PDF de vos constantes ;

Une édition des Eléments constitutifs au format PDF de vos rubriques.

Les éléments à créer dans votre dossier

- Création de la constante de type cumul **RS_REMUN** « Rémunération brute annuelle » : Récupère la rémunération annuelle brut abattu.

Champs	Informations à saisir				
Code	RS_REMUN				
Intitulé	Rémunération brute annuelle				
Mémo	REINT				
Période	Cumuls IMTA				
Constantes	(-) ABATMENT	Abattement	Intermédiaire	Mensuel	Annuel
	(+) BRUT	Brut	Intermédiaire	Mensuel	Annuel

- Création de la constante de type rubriques **RS_SANTE** « Montant pat. Frais de santé » : Récupère le montant patronal des frais de santé.

Champs	Informations à saisir				
Code	RS_SANTE				
Intitulé	Montant pat. Frais de santé				
Mémo	REINT				
Période	Cumuls IMTA				
Rubriques	xxxx ^(*)	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	Part patronale	Intermédiaire	Mensuel Annuel

^(*) Insérer vos rubriques correspondantes aux cotisations patronales de frais de santé.

- Création de la constante de type calcul **RS_REMTOT** « Rémunération totale imposable » : Calcule la rémunération servant au calcul des plafonds d'éligibilité.

Champs		Informations à saisir			
Code	RS_REMTOT				
Intitulé	Rémunération totale imposable				
Mémo	REINT				
Calcul	RS_REMUN + RS_SANTE				

- Création de la constante de type cumul **RS_PASS** « Plafond annuel du salarié » : Récupère le plafond annuel de sécurité sociale du salarié.

Champs		Informations à saisir			
Code	RS_PASS				
Intitulé	Plafond annuel du salarié				
Mémo	REINT				
Période	Cumuls IMTA				
Constantes	(+) PLAFOND	Plafond théorique du salarié	Intermédiaire	Mensuel	Annuel

Réintégration sociale pour les retraites supplémentaires à caractère collectif et obligatoire

- Création de la constante de type rubrique **RS_RETPOBL** «Cot Pat Ret Coll & adh Obli » : Récupère le montant annuel des cotisations patronales de retraite supplémentaire finançant un régime collectif à adhésion obligatoire.

Champs		Informations à saisir				
Code	RS_RETPOBL					
Intitulé	Cot Pat Ret Coll & adh Obli					
Mémo	REINT					
Période	Cumuls IMTA					
Rubriques	xxxx ⁽¹⁾	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	Montant patronal	Intermédiaire	Mensuel	Annuel

- (1) Insérer vos rubriques correspondantes aux cotisations patronales de retraite supplémentaire finançant un régime collectif à adhésion obligatoire.

- Création de la constante de type rubrique **RS_MTPERCO** « Abondement au PERCO » : Récupère le montant de l'abondement de l'employeur au PERCO.

Champs		Informations à saisir				
Code	RS_MTPERCO					
Intitulé	Abondement au PERCO					
Mémo	REINT					
Période	Cumuls IMTA					
Rubriques	xxxx ⁽²⁾	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	Montant patronal	Intermédiaire	Mensuel	Annuel

- (2) Insérer vos rubriques correspondant à l'abondement de l'employeur au PERCO.

- Création de la constante de type calcul **RS_5PASS** « Calcule 5 PASS » : Calcule 5 fois le plafond annuel de sécurité sociale.

Champs		Informations à saisir			
Code	RS_5PASS				
Intitulé	Calcule 5 PASS				
Mémo	REINT				
Calcul	RS_PASS * 5				

- Création de la constante de type test **RS_LIMREM** « Rémunération limitée à 5PASS » : Limite la rémunération annuelle à 5 fois le plafond annuel de sécurité sociale.

Champs		Informations à saisir			
Code	RS_LIMREM				
Intitulé	Rémunération limitée à 5PASS				
Mémo	REINT				
Test	Si RS_REMTOT > RS_5PASS	alors RS_5PASS	sinon RS_REMTOT		

- Création de la constante de type calcul **RS_PASS5P** « Calcule 5% du PASS » : Calcule 5 % du plafond annuel de sécurité sociale.

Champs		Informations à saisir			
Code	RS_PASS5P				
Intitulé	Calcule 5% du PASS				
Mémo	REINT				
Calcul	RS_PASS * 0,05				

- Création de la constante de type calcul **RS_REMUN5P** « Calcule 5% de la rémunération » : Calcule 5 % de la rémunération annuelle.

Champs		Informations à saisir	
Code	RS_REMUN5P		
Intitulé	Calcule 5% de la rémunération		
Mémo	REINT		
Calcul	RS_LIMREM * 0,05		

- Création de la constante de type test **RS_LIMRET1** « Détermine le seuil le + élevé » : Détermine le seuil le plus élevé entre 5% du PASS et 5% de la rémunération.

Champs		Informations à saisir	
Code	RS_LIMRET1		
Intitulé	Détermine le seuil le + élevé		
Mémo	REINT		
Test	Si RS_REMUN5P > RS_PASS5P	alors RS_REMUN5P	sinon RS_PASS5P

- Création de la constante de type calcul **RS_LIMRET2** « Seuil social retraite – PERCO » : Déduit de la limite d'exonération l'abondement de l'employeur au PERCO.

Champs		Informations à saisir	
Code	RS_LIMRET2		
Intitulé	Seuil social retraite - PERCO		
Mémo	REINT		
Calcul	RS_LIMRET1 – RS_MTPERCO		

- Création de la constante de type test **RS_LIMRET** « Limite exo sociale retraite » : Détermine la limite d'exonération sociale pour la retraite.

Champs		Informations à saisir	
Code	RS_LIMRET		
Intitulé	Limite exo sociale retraite		
Mémo	REINT		
Test	Si RS_MTPERCO > RS_LIMRET1	alors 0	sinon RS_LIMRET2

- Création de la constante de type calcul **RS_EXCRET** « Réintégration social retraite » : Calcule la fraction excédant la limite d'exonération sociale pour la retraite.

Champs		Informations à saisir	
Code	RS_EXCRET		
Intitulé	Réintégration social retraite		
Mémo	REINT		
Calcul	RS_RETPOBL – RS_LIMRET		

- Création de la constante de type test **RS_RETAINT** « Test excédent social retraite » : Détermine s'il y a un excédent social à réintégrer pour la retraite.

Champs		Informations à saisir	
Code	RS_RETAINT		
Intitulé	Test excédent social retraite		
Mémo	REINT		
Test	Si RS_RETPOBL > RS_LIMRET	alors RS_EXCRET	sinon 0

Réintégration sociale pour les prévoyances complémentaires à caractère collectif et obligatoire

- Création de la constante de type rubrique **RS_PRVPOBL** « Cot Pat Prv Coll & adh Obli » : Récupère le montant annuel des cotisations patronales de prévoyance complémentaire finançant un régime collectif à adhésion obligatoire.

Champs		Informations à saisir			
Code	RS_PRVPOBL				
Intitulé	Cot Pat Prv Coll & adh Obli				
Mémo	REINT				
Période	Cumuls IMTA				
Rubriques	xxxx ⁽³⁾ xxxxxxxxxxxxxxxxxx	Montant patronal	Intermédiaire	Mensuel	Annuel

- (3) Insérer vos rubriques correspondantes aux cotisations patronales de prévoyance complémentaire finançant un régime collectif à adhésion obligatoire.

- Création de la constante de type calcul **RS_PASS6P** « Calcule 6% du PASS » : Calcule 6 % du plafond annuel de sécurité sociale.

Champs		Informations à saisir
Code		RS_PASS6P
Intitulé		Calcule 6% du PASS
Mémo		REINT
Calcul		RS_PASS * 0,06

- Création de la constante de type calcul **RS_REM15P** « Calcule 1,5% de la rémunération » : Calcule 1,5% de la rémunération annuelle.

Champs		Informations à saisir
Code		RS_REM15P
Intitulé		Calcule 1,5% de la rémunération
Mémo		REINT
Calcul		RS_LIMREM * 0,015

- Création de la constante de type calcul **RS_PASS12P** « Calcule 12% du PASS » : Calcule 12% du plafond annuel de sécurité sociale.

Champs		Informations à saisir
Code		RS_PASS12P
Intitulé		Calcule 12% du PASS
Mémo		REINT
Calcul		RS_PASS * 0,12

- Création de la constante de type calcul **RS_REMPASS** « 6% PASS + 1,5% rémunération » : Calcule 6% du PASS + 1,5% de la rémunération annuelle.

Champs		Informations à saisir
Code		RS_REMPASS
Intitulé		6% PASS + 1,5% rémunération
Mémo		REINT
Calcul		RS_PASS6P + RS_REM15P

- Création de la constante de type test **RS_LIMPRV** « Limite exo sociale prévoyance » : Détermine la limite d'exonération sociale pour la prévoyance à 12% du PASS.

Champs		Informations à saisir
Code		RS_LIMPRV
Intitulé		Limite exo sociale prévoyance
Mémo		REINT
Test		Si RS_REMPASS > RS_PASS12P alors RS_PASS12P sinon RS_REMPASS

- Création de la constante de type calcul **RS_EXCPRV** « Réintégré^o social prévoyance » : Calcule la fraction excédant la limite d'exonération sociale pour la prévoyance.

Champs		Informations à saisir
Code		RS_EXCPRV
Intitulé		Réintégré ^o social prévoyance
Mémo		REINT
Calcul		RS_PRVPOBL – RS_LIMPRV

- Création de la constante de type test **RS_PRVAINT** « Test excédent social prévoyance » : Détermine s'il y a un excédent social à réintégrer pour la prévoyance.

Champs		Informations à saisir
Code		RS_PRVAINT
Intitulé		Test excédent social prévoyance
Mémo		REINT
Test		Si RS_PRVPOBL > RS_LIMPRV alors RS_EXCPRV sinon 0

La réintégration sociale

- Création de la constante de type calcul **RS_MTAINT** « Calcule réintégration sociale » : Calcule la réintégration sociale.

Champs		Informations à saisir	
Code	RS_MTAINT		
Intitulé	Calcule réintégration sociale		
Mémo	REINT		
Calcul	RS_RETAINT + RS_PRAINT		

- Création de la constante de type test **S_SORTI** « Regarde si salarié sorti » : Regarde si le salarié est en cours de sorti au moment du calcul du bulletin.

Champs		Informations à saisir	
Code	S_SORTI		
Intitulé	Regarde si salarié sorti		
Mémo	SAGE		
Test	Si DATESORTIE >= DEBCALC Et DATESORTIE <= FINCALC	alors 1	sinon 0

- Création de la constante de type test **RS_REINT** « Si mois=12 réintégré^o sociale » : Déclenche le calcul de la réintégration sociale uniquement si on est au mois de décembre ou si le salarié quitte la société.

Champs		Informations à saisir	
Code	RS_REINT		
Intitulé	Si mois=12 réintégré ^o sociale		
Mémo	REINT		
Test	Si MOISPAIE = 12 ou S_SORTI = 1	alors RS_MTAINT	sinon 0

Le plafonnement des cotisations

- Création de la constante de type rubrique **RS_CUMTB** « TB annuelle » : Récupère la TB annuelle.

Champs		Informations à saisir			
Code	RS_CUMTB				
Intitulé	TB annuelle				
Mémo	REINT				
Période	Cumuls IMTA				
Rubriques	xxxx ⁽⁴⁾ xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	Rapport B	Intermédiaire	Mensuel	Annuel

- ⁽⁴⁾ Insérer une rubrique plafonnée commune à tous les salariés concernés par la réintégration sociale (ex : AGFF TA).

- Création de la constante de type rubrique **RS_CUMTC** « TC annuelle » : Récupère la TC annuelle.

Champs		Informations à saisir			
Code	RS_CUMTC				
Intitulé	TC annuelle				
Mémo	REINT				
Période	Cumuls IMTA				
Rubriques	xxxx ⁽⁵⁾ xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	Rapport C	Intermédiaire	Mensuel	Annuel

- ⁽⁵⁾ Insérer une rubrique plafonnée commune à tous les salariés concernés par la réintégration sociale (ex : AGFF TA).

- Création de la constante de type rubrique **RS_TACOTIS** « TA cotisée sur l'année » : Récupère la TA cotisée sur l'année.

Champs		Informations à saisir			
Code	RS_TACOTIS				
Intitulé	TA cotisée sur l'année				
Mémo	REINT				
Période	Cumuls IMTA				
Rubriques	xxxx ⁽⁶⁾ xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	Base	Intermédiaire	Mensuel	Annuel

- ⁽⁶⁾ Insérer une rubrique plafonnée commune à tous les salariés concernés par la réintégration sociale (ex : AGFF TA).

- Création de la constante de type rubrique **RS_TBCOTIS** « TB cotisée sur l'année » : Récupère la TB cotisée sur l'année.

Champs	Informations à saisir
Code	RS_TBCOTIS
Intitulé	TB cotisée sur l'année
Mémo	REINT
Période	Cumuls IMTA
Rubriques	xxxx ⁽⁷⁾ xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx Base Intermédiaire Mensuel Annuel

- ⁽⁷⁾ Insérer une rubrique de cotisation sur TB commune à tous les salariés concernés par la réintégration sociale (ex : AGFF TB).

- Création de la constante de type rubrique **RS_TCCOTIS** « TC cotisée sur l'année » : Récupère la TC cotisée sur l'année.

Champs	Informations à saisir
Code	RS_TCCOTIS
Intitulé	TC cotisée sur l'année
Mémo	REINT
Période	Cumuls IMTA
Rubriques	xxxx ⁽⁸⁾ xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx Base Intermédiaire Mensuel Annuel

- ⁽⁸⁾ Insérer une rubrique de cotisation sur TC commune à tous les salariés concernés par la réintégration sociale (ex : Retraite complémentaire Cadre TC).

- Création de la constante de type calcul **RS_SOLDETA** « Calcule le reliquat sur TA » : Calcule le reliquat sur la TA.

Champs	Informations à saisir
Code	RS_SOLDETA
Intitulé	Calcule le reliquat sur TA
Mémo	REINT
Calcul	RS_PASS - RS_TACOTIS

- Création de la constante de type calcul **RS_SOLDETB** « Calcule le reliquat sur TB » : Calcule le reliquat sur la TB.

Champs	Informations à saisir
Code	RS_SOLDETB
Intitulé	Calcule le reliquat sur TB
Mémo	REINT
Calcul	RS_CUMTB – RS_PASS - RS_TBCOTIS

- Création de la constante de type calcul **RS_SOLDETC** « Calcule le reliquat sur TC » : Calcule le reliquat sur la TC.

Champs	Informations à saisir
Code	RS_SOLDETC
Intitulé	Calcule le reliquat sur TC
Mémo	REINT
Calcul	RS_CUMTC – RS_CUMTB - RS_TCCOTIS

- Création de la constante de type test **RS_TA** « Calcul reliquat TA si décembre » : Déclenche le calcul du reliquat sur TA uniquement si on est au mois de décembre.

Champs	Informations à saisir
Code	RS_TA
Intitulé	Calcul reliquat TA si décembre
Mémo	REINT
Test	Si MOISPAIE = 12 ou S_SORTI = 1 alors RS_SOLDETA sinon 0

- Création de la constante de type test **RS_TB** « Calcul reliquat TB si décembre » : Déclenche le calcul du reliquat sur TB uniquement si on est au mois de décembre.

Champs	Informations à saisir
Code	RS_TB
Intitulé	Calcul reliquat TB si décembre
Mémo	REINT
Test	Si MOISPAIE = 12 ou S_SORTI = 1 alors RS_SOLDETB sinon 0

- Création de la constante de type test **RS_TC** « Calcul reliquat TC si décembre » : Déclenche le calcul du reliquat sur TC uniquement si on est au mois de décembre.

Champs		Informations à saisir	
Code	RS_TC		
Intitulé	Calcul reliquat TC si décembre		
Mémo	REINT		
Test	Si MOISPAIE = 12 ou S_SORTI = 1	alors RS_SOLDETC	sinon 0

Paramétrage des rubriques de cotisations

L'excédent social doit être soumis aux cotisations de sécurité sociale et aux cotisations ayant la même assiette (FNAL, Versement de transport, Solidarité, Taxe sur les salaires, Taxe d'apprentissage, Formation professionnelle, Participation à l'effort de construction, ARRCO, AGIRC, etc..).

- ☞ Vous devez dupliquer les rubriques de cotisations concernées. Attention, dans la liste des rubriques, les rubriques dupliquées doivent impérativement être positionnées après les rubriques de prévoyance et de retraite.
- ☞ Pour les rubriques dupliquées qui sont basées sur la totalité du salaire :
 - ✓ Renseigner la constante **RS_REINT** dans la zone « base » de la rubrique dupliquée ;
 - ✓ Renseigner la constante **RS_REINT** dans la zone « assiette de calcul des bases de cotisations » de la rubrique dupliquée.
- ☞ Pour les rubriques dupliquées qui sont basées sur la TA, TB ou TC :
 - ✓ Renseigner la constante **RS_REINT** dans la zone « assiette de calcul des bases de cotisations » ;
 - ✓ Dans l'onglet Spécificités, renseigner la constante **RS_TA** dans la zone « Plafond » ;
 - ✓ Dans l'onglet Spécificités, renseigner la constante **RS_TB** dans la zone « Rapport TB » ;
 - ✓ Dans l'onglet Spécificités, renseigner la constante **RS_TC** dans la zone « Rapport TC » ;
 - ✓ Cocher « Forfait TB/TC ».

Exemple 1 : Duplication de la rubrique 2100 « URSSAF Maladie vieil. ».

- Rubrique de Cotisation **XXXX** « Maladie sur excédent ».

Champs		Informations à saisir	
Code	XXXX		
Intitulé	Maladie vieil. sur excédent		
Mémo	REINT		
Formule	Base * Taux		
Montant	Retenue		
Base	RS_REINT		
Taux salarial	1,00		
Taux patronal	14,55		
Assiette de cotisation	RS_REINT		

Exemple 2 : Duplication de la rubrique 4650 « Ret. complémt. Cadres TB ».

- Rubrique de Cotisation **XXXX** « Ret comp Cadre TB sur excédent ».

Champs		Informations à saisir	
Code	XXXX		
Intitulé	Ret complément TB sur excédent		
Mémo	REINT		
Formule	Base * Taux		
Montant	Retenue		
Base	TB		
Taux salarial	7,75		
Taux patronal	12,68		
Plafond	RS_TA		
Rapport TB	RS_TB		
Rapport TC	RS_TC (cocher Forfait TB/TC)		
Assiette de cotisation	RS_REINT		

Modification des bulletins modèles dans votre dossier

→ Pour les salariés concernés par la réintégration sociale des cotisations de retraite et de prévoyance, vous devez activer les rubriques dupliquées précédemment au niveau des bulletins modèles ou des bulletins de paie, il s'agit des rubriques de cotisations sur excédent.



Pensez à insérer les rubriques de cotisations sur excédent dans votre modélisation comptable.

Mise en place du paramétrage de la réintégration fiscale

Pré requis

☛ Conseil : avant de commencer la mise en place de la prime de partage des profits, au niveau de votre dossier, nous vous recommandons de lancer :

Une édition détaillée au format PDF de vos constantes ;

Une édition des Eléments constitutifs au format PDF de vos rubriques.

Les éléments à créer dans votre dossier

Réintégration fiscale pour les retraites supplémentaires à caractère collectif et obligatoire

- Création de la constante de type rubrique **RF_RETSOBL** « Cot Sal Ret Coll & adh Obli » : Récupère le montant annuel des cotisations salariales de retraite supplémentaire finançant un régime collectif à adhésion obligatoire.

Champs	Informations à saisir
Code	RF_RETSOBL
Intitulé	Cot Sal Ret Coll & adh Obli
Mémo	REINT
Période	Cumuls IMTA
Rubriques	xxxx ⁽⁹⁾ xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx Montant salarial Intermédiaire Mensuel Annuel

⁽⁹⁾ Insérer vos rubriques correspondantes aux cotisations salariales de retraite supplémentaire finançant un régime collectif à adhésion obligatoire).

- Création de la constante de type calcul **RF_RETOBL** « Total cotis retraite oblig » : Additionne les cotisations salariales et patronales de retraite supplémentaire finançant un régime à caractère collectif et obligatoire.

Champs	Informations à saisir
Code	RF_RETOBL
Intitulé	Total cotis retraite oblig
Mémo	REINT
Calcul	RF_RETSOBL + RS_RETPOBL

- Création de la constante de type calcul **RF_8PASS8P** « Calcule 8% de 8 PASS » : Calcule 8% de 8 PASS.

Champs	Informations à saisir
Code	RF_8PASS8P
Intitulé	Calcule 8% de 8 PASS
Mémo	REINT
Calcul	RS_PASS * 8 * 0,08

- Création de la constante de type calcul **RF_REMUN8P** « Calcule 8% de la rémunération » : Calcule 8% de la rémunération annuelle.

Champs	Informations à saisir
Code	RF_REMUN8P
Intitulé	Calcule 8% de la rémunération
Mémo	REINT
Calcul	RS_REMTOT * 0,08

- Création de la constante de type test **RF_LIMRET1** « Détermine seuil exo fiscale » : Détermine le seuil d'exonération fiscale pour la retraite en le limitant à 8% de 8 PASS.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_LIMRET1		
Intitulé	Détermine seuil exo fiscale		
Mémo	REINT		
Test	Si RF_REMUN8P > RF_8PASS8P	alors RF_8PASS8P	sinon RF_REMUN8P

- Création de la constante de type calcul **RF_LIMRET2** « Seuil fiscal retraite – PERCO » : Déduit de la limite d'exonération l'abondement de l'employeur au PERCO.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_LIMRET2		
Intitulé	Seuil fiscal retraite - PERCO		
Mémo	REINT		
Calcul	RF_LIMRET1 – RS_MTPERCO		

- Création de la constante de type test **RF_LIMRET** « Limite exo fiscale retraite » : Détermine la limite d'exonération fiscale pour la retraite.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_LIMRET		
Intitulé	Limite exo fiscale retraite		
Mémo	REINT		
Test	Si RS_MTPERCO > RF_LIMRET1	alors 0	sinon RF_LIMRET2

- Création de la constante de type calcul **RF_EXCRET** « Excédent fiscal retraite » : Calcule la fraction excédant la limite d'exonération fiscale pour la retraite.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_EXCRET		
Intitulé	Excédent fiscal retraite		
Mémo	REINT		
Calcul	RF_RETOBL – RF_LIMRET		

- Création de la constante de type test **RF_RETAINT** « Test excédent fiscal retraite » : Détermine s'il y a un excédent fiscal à réintégrer pour la retraite.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_RETAINT		
Intitulé	Test excédent fiscal retraite		
Mémo	REINT		
Test	Si RF_RETOBL > RF_LIMRET	alors RF_EXCRET	sinon 0

- Création de la constante de type calcul **RF_EXCRETS** «Excéd fiscal retraite cot sal » : Calcule la part de l'excédent fiscal de retraite correspondant aux cotisations salariales.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_EXCRETS		
Intitulé	Excéd fiscal retraite cot sal		
Mémo	REINT		
Calcul	RF_RETSOBL / RF_RETOBL * RF_RETAINT		

- Création de la constante de type calcul **RF_EXCRET P** « Excéd fiscal retraite cot pat » : Calcule la part de l'excédent fiscal de retraite correspondant aux cotisations patronales.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_EXCRET P		
Intitulé	Excéd fiscal retraite cot pat		
Mémo	REINT		
Calcul	RF_RETAINT – RF_EXCRETS		

Réintégration fiscale pour les prévoyances complémentaires à caractère collectif et obligatoire

- Création de la constante de type rubrique **RF_PRVSOBL** « Cot Sal Prv Coll & adh Obl » : Récupère le montant annuel des cotisations salariales de prévoyance complémentaire finançant un régime collectif à adhésion obligatoire.

Champs	Informations à saisir
Code	RF_PRVSOBL
Intitulé	Cot Sal Prv Coll & adh Obl
Mémo	REINT
Période	Cumuls IMTA
Rubriques	xxxx ⁽¹⁰⁾ xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx Montant salarial Intermédiaire Mensuel Annuel

- ⁽¹⁰⁾ Insérer vos rubriques correspondantes aux cotisations salariales de prévoyance complémentaire finançant un régime collectif à adhésion obligatoire.

- Création de la constante de type rubrique **RF_PRVPOBL** « Cot Pat Prv Coll & adh Obl » : Récupère le montant annuel des cotisations patronales de prévoyance complémentaire finançant un régime collectif à adhésion obligatoire.

Champs	Informations à saisir
Code	RF_PRVPOBL
Intitulé	Cot Pat Prv Coll & adh Obl
Mémo	REINT
Période	Cumuls IMTA
Rubriques	xxxx ⁽¹⁰⁾ xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx Montant patronal Intermédiaire Mensuel Annuel

- ⁽¹¹⁾ Insérer vos rubriques correspondantes aux cotisations patronales de prévoyance complémentaire finançant un régime collectif à adhésion obligatoire (attention, ne pas inclure les frais de santé)

- Création de la constante de type calcul **RF_PRVOBL** « Total cotis prévoyance oblig » : Additionne les cotisations salariales et patronales de prévoyance complémentaire finançant un régime à caractère collectif et obligatoire.

Champs	Informations à saisir
Code	RF_PRVOBL
Intitulé	Total cotis prévoyance oblig
Mémo	REINT
Calcul	RF_PRVSOBL + RF_PRVPOBL

- Création de la constante de type calcul **RF_PASS7P** « Calcule 5% du PASS » : Calcule 5% du plafond annuel de sécurité sociale.

Champs	Informations à saisir
Code	RF_PASS7P
Intitulé	Calcule 5% du PASS
Mémo	REINT
Calcul	RS_PASS * 0,05

- Création de la constante de type calcul **RF_REMUN3P** « Calcule 2% de la rémunération » : Calcule 2% de la rémunération annuelle.

Champs	Informations à saisir
Code	RF_REMUN3P
Intitulé	Calcule 2% de la rémunération
Mémo	REINT
Calcul	RS_REMTOT * 0,02

- Création de la constante de type calcul **RF_8PASS3P** « Calcule 2% de 8 PASS » : Calcule 2% de 8 PASS.

Champs	Informations à saisir
Code	RF_8PASS3P
Intitulé	Calcule 2% de 8 PASS
Mémo	REINT
Calcul	RS_PASS * 8 * 0,02

- Création de la constante de type calcul **RF_REMPASS** « 5% PASS + 2% rémunération » : Calcule 5% du PASS + 2% de la rémunération annuelle.

Champs	Informations à saisir
Code	RF_REMPASS
Intitulé	5% PASS + 2% rémunération
Mémo	REINT
Calcul	RF_PASS7P + RF_REMUN3P

- Création de la constante de type test **RF_LIMPRV** « Limite exo fiscale prévoyance » : Détermine la limite d'exonération fiscale pour la prévoyance à 2% de 8 PASS.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_LIMPRV		
Intitulé	Limite exo fiscale prévoyance		
Mémo	REINT		
Test	Si RF_REMPASS > RF_8PASS3P	alors RF_8PASS3P	sinon RF_REMPASS

- Création de la constante de type calcul **RF_EXCPRV** « Réintégré^o fiscal prévoyance » : Calcule la fraction excédant la limite d'exonération fiscale pour la prévoyance.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_EXCPRV		
Intitulé	Réintégré ^o fiscal prévoyance		
Mémo	REINT		
Calcul	RF_PRVOBL – RF_LIMPRV		

- Création de la constante de type test **RF_PRVAIN** « Test excédent fiscal prévoyance » : Détermine s'il y a un excédent fiscal à réintégrer pour la prévoyance.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_PRVAIN		
Intitulé	Test excédent fiscal prévoyance		
Mémo	REINT		
Test	Si RF_PRVOBL > RF_LIMPRV	alors RF_EXCPRV	sinon 0

- Création de la constante de type calcul **RF_EXCPRVS** « Excéd fiscal prevoy cot sal » : Calcule la part de l'excédent fiscal de prévoyance correspondant aux cotisations salariales.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_EXCPRVS		
Intitulé	Excéd fiscal prevoy cot sal		
Mémo	REINT		
Calcul	RF_PRVSOBL / RF_PRVOBL * RF_PRVAIN		

- Création de la constante de type calcul **RF_EXCPRVP** « Excéd fiscal prevoy cot pat » : Calcule la part de l'excédent fiscal de prévoyance correspondant aux cotisations patronales.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_EXCPRVP		
Intitulé	Excéd fiscal prevoy cot pat		
Mémo	REINT		
Calcul	RF_PRVAIN – RF_EXCPRVS		

La réintégration fiscale

- Création de la constante de type calcul **RF_MTAINTS** « Réintégré^o fiscale – cotis sal » : Calcule la part de l'excédent fiscal correspondant aux cotisations salariales.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_MTAINTS		
Intitulé	Réintégré ^o fiscale – cotis sal		
Mémo	REINT		
Calcul	RF_EXCRETS + RF_EXCPRVS		

- Création de la constante de type calcul **RF_MTAINTP** « Réintégré^o fiscale – cotis pat » : Calcule la part de l'excédent fiscal correspondant aux cotisations patronales.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_MTAINTP		
Intitulé	Réintégré ^o fiscale – cotis pat		
Mémo	REINT		
Calcul	RF_EXCRET + RF_EXCPRVP		

- Création de la constante de type test **RF_INTS** « Dec – réintég fiscal – cot sal » : Déclenche le calcul de la réintégration fiscale pour la part des cotisations salariales uniquement si on est au mois de décembre ou si le salarié quitte la société.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_INTS		
Intitulé	Dec – réintég fiscal – cot sal		
Mémo	REINT		
Test	Si MOISPAIE = 12 ou S_SORTI = 1	alors RF_MTAINTS	sinon 0

- Création de la constante de type test **RF_INTP** « Dec – réintég fiscal – cot pat » : Déclenche le calcul de la réintégration fiscale pour la part des cotisations patronales uniquement si on est au mois de décembre ou si le salarié quitte la société.

Champs		Informations à saisir	
Code	RF_INTP		
Intitulé	Dec – réintég fiscal – cot pat		
Mémo	REINT		
Test	Si MOISPAIE = 12 ou S_SORTI = 1	alors RF_MTAINTP	sinon 0

Paramétrage des rubriques de non soumise

- Création de la rubrique de non soumise **XXXX** « Cotis salariale non déductible ».

Champs		Informations à saisir	
Code	XXXX		
Intitulé	Cotis salariale non déductible		
Mémo	REINT		
Formule	Montant pris tel quel		
Sens	GAIN		
Montant	RF_INTS		
Onglet Association	Renseigner à (Non) sauf pour Net imposable à (+)		

- Création de la rubrique de non soumise **XXXX** « Complément de rémunération ».

Champs		Informations à saisir	
Code	XXXX		
Intitulé	Complément de rémunération		
Mémo	REINT		
Formule	Montant pris tel quel		
Sens	GAIN		
Montant	RF_INTP		
Onglet Association	Renseigner à (Non) sauf pour Net imposable à (+)		

Modification des bulletins modèles dans votre dossier

→ Pour les salariés concernés par la réintégration fiscale des cotisations de retraite et de prévoyance, vous devez activer les rubriques suivantes au niveau des bulletins modèles ou des bulletins de paie, il s'agit des rubriques suivantes :

- ✓ XXXX « Cotis salariale non déductible » ;
- ✓ XXXX « Complément de rémunération ».



Pensez à insérer les rubriques de non soumises « Cotis salariale non déductible » et « Complément de rémunération » (ou vos propres codes si ceux-ci sont déjà utilisés) dans votre modélisation comptable.